

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 10 juin 2026

DELIBERATION : 2026-04-05

OBJET : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2025

L'an deux mil vingt-six et le seize juin à dix-sept heures trente, salle du siège au 16 place de Verdun à Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

BARBOTIN Sylvain

LARRIER Cédric

DELORT BOITIER Lilian

Angles :

Bac Aimé

Annot :

COZZI Marion

MAZZOLI Jean

FENOUIL Séverine

GEISER Michel

RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

BARTOLINI Gilles

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard

VINCENT Jean-Marc

MARTINO Stéphane

DEMANDOLX Franck

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :

OCCELLI Didier

VOEGLIN Patrick

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

PASSARD Christine

La Rochette :

Lambruisse :

CHAILAN Adrien

Le Fugeret :

PELLEGRIN Jean

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

BERAUD Annabelle

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougou :

MARIANI Vincent

Saint André les Alpes :

CERATO David

GIRAUD Sophie

GERIN-JEAN François

VACCAREZZA Francine

TAVERNARO Laurent

Saint Benoit :

EYSSAUTIER Gaël

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

CHAILLAN Hugues

Thorame-Basse :

LIAUTAUD Robert

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

LEON Joël

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : Mme PELLISSIER Agnès ayant donné pouvoir à M. LARRIER Cédric ; Mme CHEVALLEY-VALETTE Emily ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à M. DEMANDOLX Franck ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à M. MARTINO Stéphane ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry ; M. CHAILAN Claude suppléé par M. CHAILAN Adrien ; M. ISNARD Julien suppléé par Mme ISNARD Madeleine

Absents excusés : M. GRAC Stéphane ; Mme RALL Evelyne ; M. GAGLIO Baptiste ; Mme MICHEL Marielle ; M. DURAND Gilles ; M. SENES Eric

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2025

Exposé

Pour rappel, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par ses articles D.2224-1 et suivants, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes VII du CGCT.

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Ce rapport fera par ailleurs l'objet d'une présentation détaillée et d'un débat lors de la prochaine commission thématique « Gestion et Prévention des Déchets ».

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 16 juin 2026

Le Président,


Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**ALPES
PROVENCE
VERDON**
B.P. 2 - 04170 SAINT ANDRE LES ALPES


Jean-Louis CHABAUD